

LE PRADELAIN

**Prades d'Aubrac
aux portes de l'Aubrac**



Vie de la commune - Conseil municipal – Associations - Événements

**Bulletin municipal n° 26
Janvier 2021**

SOYEZ CONNECTE !

La commune de Prades d'Aubrac met en place un système de diffusion d'informations municipales et générales (événements, comptes-rendus des conseils municipaux...), transmises par courriel (mail)

Il vous suffit de transmettre votre adresse mail à : contact@pradesdaubrac.fr en indiquant dans l'objet de votre mail « info commune par mail »

TRIER
VOUS Y ÊTES !
Plus qu'un pas, ou deux ;-)
C'est le kiiiiiff !!!
On a réussi !
← POUBELLE JAUNE
**MIEUX TRIER DANS LE BAC JAUNE
C'EST RÉDUIRE LA POUBELLE NOIRE**
WWW.SYDOM-AVEYRON.COM f i
SYDOM
CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



EDITORIAL

L'année 2020 restera dans les mémoires tant elle fut compliquée et imprévisible. Qui aurait imaginé il y a juste un an que la population du monde entier marcherait masquée, ne pourrait se réunir et aurait besoin d'une autorisation pour faire les courses ? Personne ne pouvait penser que dans la société de progrès dans laquelle nous vivons ce serait possible. Et pourtant c'est bien le cas, preuve que rien n'est définitivement acquis.

Pour cette nouvelle année je souhaite de tout mon cœur que cette période difficile cesse, que nous puissions retrouver une vie normale au plus vite. Nous ne sommes pas faits pour vivre ainsi, nous avons besoin de contacts, de liens sociaux, les relations humaines sont indispensables à notre équilibre. Malheureusement pour l'instant il n'y a pas d'autre alternative. N'en déplaise aux donneurs de leçons, on voit bien que tous les pays du monde ont pris les mêmes mesures, avec parfois bien sûr quelques incohérences, mais existe-t-il d'autres solutions ?

Cette pandémie impacte toutes les professions et les projets de la commune prennent du retard. Toutes les animations ont été annulées ce qui explique la pauvreté du contenu de ce numéro du Pradelain.

L'adressage est terminé, vous avez reçu un courrier vous indiquant votre nouvelle adresse. Les plaques et les numéros seront placés en début d'année.

L'extension du réseau d'eau sur les sectionnaux de Prades est aussi achevée.

En revanche, toujours en conséquence des restrictions de la Covid, la réfection des gîtes communaux n'a pas avancé, tous les dossiers sont bloqués et le représentant de la région qui devait nous aider en octobre ne reprendra le dossier qu'en février, dans le meilleur des cas.

Les associations de Prades toujours très actives n'ont pu réaliser les animations prévues, mais ce n'est que partie remise.

Chacun comprendra que dans les circonstances actuelles nous ne pouvons organiser les vœux comme de coutume, mais malgré tout, la nouvelle équipe que vous avez largement soutenue se joint à moi pour souhaiter à tous une bien meilleure année que 2020, qu'elle vous apporte bonheur, réussite et surtout santé, que les personnes seules, les malades trouvent du réconfort et n'hésitent pas à nous solliciter. Sachez que ce nouveau conseil très motivé a vite trouvé ses marques, travaille dans une excellente ambiance et dans l'attention de chacun.

Chère Pradelaine, cher Pradelain, il est certain que tout rentrera dans l'ordre et comme dit le proverbe chinois : «Un malheur ne dure jamais mille ans». Prenez soin de vous.

Roger Auguy, Maire de Prades d'Aubrac

SOMMAIRE

COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16/10/2020 p. 4
du 11/12/2020 p. 6

LA VIE DE LA
COMMUNE p. 8

COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 OCTOBRE 2020

Monsieur le Maire informe des décisions prises par délégation :

Décision portant sur l'acquisition d'un tracteur agricole :

Par délibération du 4 septembre 2020, le conseil municipal a décidé de lancer un Appel d'Offres pour l'achat d'un tracteur ; suite à l'analyse des offres, Monsieur le Maire décide de retenir la proposition d'AGRI POLE, ZA de Calmont 12450 CALMONT pour un montant de 63 000 € HT.

Décision portant sur des travaux sur le réseau eau et assainissement pour Mme Marie-Louise Boulet :

Suite à la demande de branchement d'un compteur eau par Mme Marie-Louise Boulet et les travaux effectués par l'employé communal, Monsieur le Maire décide de récupérer les sommes dues par l'abonné soit un total de 273 €.

Le conseil municipal lors de sa séance a pris les décisions suivantes :

Approbation du droit individuel à la formation des élus :

Afin de garantir le bon exercice d'élu local la loi du 31 mars 2015 instaure un nouveau droit individuel à la formation pour améliorer la formation des élus locaux. Ce droit est mobilisé à la demande de l'élu local.

Au regard de la loi, le conseil municipal décide que chaque élu pourra bénéficier pour la durée du mandat des droits à la formation selon ses souhaits dans la limite de 20 jours, à la condition que l'organisme soit agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Les thèmes privilégiés seront les fondamentaux de l'action publique locale, les formations en lien avec les délégations et l'appartenance aux différentes commissions et les formations favorisant l'efficacité personnelle.

Il adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget, une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant ne pouvant être inférieur à 2% et n'excédant pas 20% du montant des indemnités des élus et décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Contribution à verser au SIEDA pour l'alimentation en électricité de la maison d'habitation de M. Molin Pradel au Serre :

Dans le cadre du permis de construire 01218711C1015 une extension du réseau de distribution publique d'électricité est nécessaire et le coût de ces travaux s'élève à 16 000 € HT.

Compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA et la contribution restant à la charge de la commune de 9 000 €, le Conseil Municipal décide de demander au SIEDA de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités et s'engage à verser la somme correspondante à la contribution restant à la charge de la commune.

Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le SIEDA.

Dénomination et numérotation des voies de la commune de Prades d'Aubrac :

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission aidée par le SMICA a travaillé sur la dénomination et la numérotation des voies de la commune de Prades d'Aubrac.

Après plusieurs réunions de travail sur ce dossier, les plans ont été présentés aux administrés dans le cadre d'une réunion publique le 26/06/2019.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal décide la création des voies et places ci-dessous :

CHEMIN DE BONAL	IMPASSE DES JARDINS	ROUTE DE LA CARRIERE
CHEMIN DE LA COTE	IMPASSE DES PERRIERES	ROUTE DE LA ROUSSELIE
CHEMIN DE LA GARRIGUE	IMPASSE DES VERGNETTES	ROUTE DE LA SABLIERE
CHEMIN DE LA PROSPERERIE	IMPASSE DU BARRI	ROUTE DE LA SALLE
CHEMIN DE LAUSSE	IMPASSE DU BOURNET	ROUTE DE LA TRANS AUBRAC
CHEMIN DE L'EVEQUE	IMPASSE DU BRU	ROUTE DE L'AUBRAC
CHEMIN DES COUSTILLES	IMPASSE DU CAROC	ROUTE DE LA VAYSSIERE
CHEMIN DE SEGUR	IMPASSE DU FOUR DEL MAS	ROUTE DE L'ECIR
CHEMIN DES ESCURES	IMPASSE DU PUECH	ROUTE DE LUNET
CHEMIN DU BARTHAS	IMPASSE DU SERRE	ROUTE DE NASBINALS
CHEMIN DU CARCI	IMPASSE DU THERON	ROUTE DE ROQUES
CHEMIN DU FOUR DEL MAS	IMPASSE SAINT LAURENT	ROUTE DES BOULES
CHEMIN DU LAC DES PICADES	PLACE DE BRAMELOUP	ROUTE DES CROUZETS
CHEMIN DU MOULIN	PLACE DE L'EGLISE SAINT LAURENT	ROUTE DES MONTS D'AUBRAC
CHEMIN DU PUECH	PLACE DU PUECH	ROUTE DES PICADES
IMPASSE DE LA COSTE	PLACE SAINT LAURENT	ROUTE DES PLOS
IMPASSE DE LA GARRIGUE	ROUTE DE BRAMELOUP	ROUTE DES VERHNES
IMPASSE DE LA JONQUIERE	ROUTE DE CADEPAU	ROUTE DE VIOULAGUET
IMPASSE DE L'EUROPE	ROUTE DE COMBEBELIERES	ROUTE DU BOUSQUET
IMPASSE DE L'HOTEL	ROUTE DE COMBEBELIERES HAUT	ROUTE DU CAUSSANEL
IMPASSE DES COMBES	ROUTE DE FABREZILLES	ROUTE DU DEVEZAS
IMPASSE DES DEVEZES	ROUTE DE LA BASTIDE	ROUTE DU HAMEAU DU BOIS D'AUBRAC
ROUTE DU MONTEIL	ROUTE DU NAYRAL	ROUTE DU SERRE
ROUTE DU VIALARET	ROUTE FERME BACH	ROUTE SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC
ROUTE DE VERNESCURE	RUE BASSE	RUE CONSTANT
RUE DE BORN	RUE DE FIZES	RUE DE JULIEN
RUE DE LA CALADE	RUE DE LA FONTAINE	RUE DE LA MAIRIE
RUE DE LA MATADE	RUE DE LA PRISON	RUE DE LA ROCADE
RUE DU CIMETIERE	RUE DU BELNOM	RUE DU CENTRE
RUE DU HAMEAU	RUE DU CLOT	RUE DU COUVENT
RUE DU PRESBYTERE	RUE DU THERONDEL	RUE DU TOURNEL

Le système de numérotation choisi par la commune est le système métrique.
Un arrêté réglementaire avec le détail de la numérotation sera ensuite pris pour entériner l'adressage.

Questions diverses :

Monsieur le Maire soumet au conseil la demande de permis de construire de Monsieur Alric propriétaire de la parcelle AI227.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion concernant l'aménagement des gîtes communaux est programmée avec les services de la Région et de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.

REUNION DU 11 DECEMBRE 2020

Considérant que les contraintes sanitaires ne peuvent être respectées, Monsieur le Maire demande que la séance se déroule à huis clos.
Le huis clos est voté à l'unanimité et sans débat.

Le conseil municipal lors de sa séance a pris les décisions suivantes :

Participation à la complémentaire santé :

Considérant l'avis émis le 14 octobre 2020 par Le Comité Technique du CDG12, Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le principe d'une participation de la collectivité au financement des garanties de protection sociale complémentaire de la santé du personnel à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le conseil décide d'attribuer sa participation aux agents ayant justifié de leur adhésion à une offre de mutuelle labellisée en complémentaire santé et ayant au moins 18 mois d'ancienneté au sein de la collectivité.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 35 € nets par agent dans la limite de l'intégralité de la cotisation et sera versée directement à l'agent par le biais de son bulletin de salaire.

Admission en non-valeur sur le budget eau et assainissement de la Commune :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les états des sommes sur le budget eau et assainissement que Madame la Trésorière n'a pas pu recouvrer, malgré les relances et les poursuites engagées.

Considérant que l'admission en non-valeur prononcée par l'Assemblée ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites, ni à un recouvrement ultérieur, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable sur le budget principal.

Le Conseil Municipal accepte les admissions en non-valeur pour un montant de 432 €.

Adhésion au groupement de commande pour l'acquisition de matériel signalétique avec le PNR de l'Aubrac :

Depuis 2015, la réglementation nationale concernant la publicité et l'implantation des panneaux de signalisation informative et directionnelle s'est fortement durcie, rendant illégaux la plupart des panneaux (pré-enseignes, panneaux publicitaires ou d'information)

implantés notamment sur les principaux axes routiers. Les services de l'Etat imposent aux propriétaires concernés l'enlèvement des panneaux non réglementaires.

Afin de trouver une solution de remplacement, les communes du territoire ont sollicité le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac (SMAG) pour rechercher des alternatives à l'enlèvement de ces panneaux.

A cet effet, le SMAG a élaboré une « Charte signalétique » en 2017. Sa mise en œuvre permet d'harmoniser l'action des collectivités locales, en appliquant une ligne graphique commune conçue pour renforcer l'identité de l'Aubrac et guider les visiteurs vers les services/artisans/commerçants du territoire.

En 2019, la commune de Prades d'Aubrac a pris part à une opération groupée de réalisation de schémas directeurs de signalisation comprenant l'étude des besoins en termes de signalisation d'information locale, piétonne et de relais d'information services. Cette opération, cofinancée par l'Europe et la Région a été coordonnée par le SMAG. Elle s'est achevée au premier semestre 2020.

La commune dispose ainsi des éléments d'information (mètres, estimation des frais de maîtrise d'œuvre...) nécessaires à la commande et à la pose du matériel de signalisation.

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Aubrac propose à nouveau d'accompagner les communes intéressées en pilotant un groupement de commande permettant de sélectionner le prestataire qui assistera la commune dans le programme de pose de la signalisation (AMO/MO) puis de sélectionner le fabricant qui fournira la commune. Ce groupement de commande permettra également de solliciter des subventions, et d'obtenir une baisse des prix des prestations au regard du « volume » plus important des marchés.

Le Conseil municipal approuve la participation de la commune au groupement de commande.

Nomination d'un délégué titulaire et suppléant pour siéger à la CIID :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne André Pourcel titulaire et Roger Auguy suppléant pour représenter la commune à la commission intercommunale des impôts directs.

Questions diverses

Adduction d'eau potable à Roques : en attente du devis pour l'extension.

Cérémonie des vœux : annulée pour raison sanitaire

Gîtes : en attente de la visite d'un technicien de la Région

Born :

- Accueil cet été d'un groupe de scouts par M. Guy François pour la réfection du crépi d'un mur de l'église. La commune participera aux frais.

- La Communauté de Communes a terminé d'installer les caches-conteneurs poubelles.

LA VIE DE LA COMMUNE

JOURNEES DU PATRIMOINE 2020

Lors des Journées du Patrimoine, les 19 et 20 septembre, de nombreuses personnes ont pu visiter l'église et admirer une dernière fois les photos présentées tout l'été à la salle d'exposition, en attendant la prochaine édition.



ASSEMBLEE GENERALE DU CENTRE DE SOINS

Le 25 septembre se tenait à la salle d'exposition l'Assemblée Générale du Centre de soins infirmiers de Saint Chély Condom et Prades d'Aubrac. Présidé par M. Fontanier, le Conseil d'Administration a approuvé et validé les comptes de 2019.

Pour les années à venir, le développement des moyens informatiques est une priorité (renouvellement de matériel, sécurisation des logiciels, notamment).

Le rapport moral et d'activité montrent une stabilité dans les prises en charge et les soins.



ASSEMBLEE GENERALE DE LA CUMA

Le 25 septembre Bertrand Villaret, président de la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) de Prades, avait réuni une vingtaine d'adhérents à la salle de la Mairie pour l'assemblée générale. Après les remerciements d'usage, le trésorier Florent Valéry a fait un rapide état des lieux du matériel existant : le prix pour chacun reste inchangé. Le bureau a été renouvelé sans aucun changement. La soirée s'est terminée par un repas au buron du Couderc à Aubrac.



BORN

Cette année les habitants de Born se sont retrouvés à plusieurs reprises pour assurer le nettoyage des auges de la fontaine et du cimetière, dans la bonne humeur et le plaisir du partage d'un moment utile au village.



CLUB COUTURE

Le 12 octobre, le Club couture reprenait après une très longue interruption. Les participantes étaient heureuses de se retrouver pour échanger et poursuivre leurs ouvrages (tricot, couture, patchwork, broderie), dans le respect des gestes barrière.



LAC DES PICADES

Le 16 octobre se tenait au lac des Picades une réunion entre les différents responsables de ce lieu apprécié des pêcheurs et des touristes : Bruno Gratia directeur de l'ONF (Office National des Forêts), Roger Auguy président du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) de Brameloup, Jean Couderc président de la Fédération de pêche de l'Aveyron et Serge Guyot gardien du Lac des Picades). Plusieurs projets ont été abordés et ont fait l'objet d'un accord des participants à cette rencontre.



VISITE DE L'ÉGLISE

Le 17 octobre, un groupe de vingt personnes venues en car du Tarn ont visité l'église de Prades, guidées par M. et Mme Benezech, propriétaires d'une maison à Prades. Notre église, classée monument historique, attire de plus en plus d'amateurs de patrimoine, après la parution de plusieurs articles de presse.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cette année, en raison de la crise sanitaire, la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en comité restreint, composé de cinq anciens combattants, le Maire et ses trois adjoints. Le Maire, après la lecture de la lettre de Mme Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, puis la liste des 99 morts de la guerre de 14-18, des 6 morts de 39-45, des 2 morts de la guerre d'Algérie, et des 20 soldats morts pour la France en 2020, a déposé une gerbe au pied du monument aux morts. Une minute de silence a ensuite été observée, en mémoire de ces hommes tombés pour la France.



ACHAT DU TRACTEUR

Le camion Mercedes, qui avait une dizaine d'années, a été vendu par la commune, et remplacé par un tracteur John Deere de 140 chevaux, moins cher et plus pratique (déneigement, travaux impossibles à effectuer avec le camion). Cette opération a pu bénéficier d'une aide de la région dans le cadre du FRI (Fonds Régional d'Intervention).



DECORATIONS DE NOEL

Le 5 décembre, les élus du Conseil Municipal ont participé aux décorations de Noël à Prades : ancien abribus avec une magnifique couronne et un sapin, salle d'exposition avec un décor réalisé autour de la grande baie vitrée, sapin sur le puech.

Les habitants de Born et de Lunet ont également participé à la décoration de leurs villages (crèche et sapin). La magie des fêtes était une fois de plus au rendez-vous.



BRAMELOUP

Avec une bonne épaisseur de neige, et malgré les restrictions liées à la crise sanitaire, nombreux ont été ceux qui ont pu profiter du ski de fond, des raquettes ou de la luge à Brameloup pendant les vacances de fin d'année. Il faut dire que notre petite station a bénéficié d'une couverture médiatique particulièrement efficace.



NOUVEAUX HABITANTS

- M. Philippe Boutemy à Born
 - M. Florian Salabert, Mme Stella Laparade et leur fille à Cadepau
- Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune.

ETAT CIVIL

Au cours de l'année 2020, il a été inscrit dans les registres de l'État Civil :

- 5 décès
- 1 transcription de décès
- 1 pacs

URBANISME

Au cours de l'année écoulée, la Mairie a instruit :

- 6 permis de construire
- 10 déclarations préalables de travaux
- 28 certificats d'urbanisme d'information
- 2 certificats d'urbanisme opérationnels

L'Office de Tourisme Des Causses à l'Aubrac, quèsaco ?

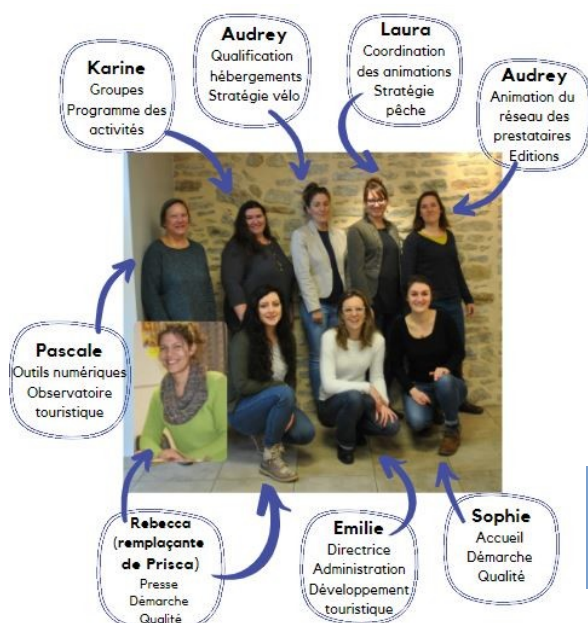


L'Office de Tourisme Des Causses à l'Aubrac vient de renouveler son Conseil d'Administration, qui est composé de 8 élus et de 21 membres **issus du monde du tourisme, du milieu associatif ou du commerce**. Tous, femmes et hommes volontaires, engagés, représentant parfaitement le territoire « Des Causses à l'Aubrac » et véritablement impliqués dans la promotion de notre magnifique et vaste territoire.

Le Bureau que j'ai l'honneur de présider, composé de 12 membres dont 3 Vice-Présidents, est au travail pour conduire, avec l'outil de promotion du territoire qu'est notre équipe de 8 techniciennes sous la direction d'Emilie Moreau, l'Office de Tourisme vers un futur qui en raison de la crise sanitaire impactant notre société toute entière, est de plus en plus difficile à appréhender.

Le monde du tourisme est en pleine mutation. A nous de trouver avec l'aide de nos partenaires institutionnels comme l'Agence de Développement Touristique, avec la Commission Tourisme de la Communauté de Communes, notre voie ou plutôt nos voies pour un tourisme nouveau, **axé sur la proximité, l'accueil, l'humain**, et très certainement la redécouverte de la qualité relationnelle accueillants / accueillis.

Christine PRESNE
Présidente



Et sur le terrain ?

Une équipe de **8 salariées** permanentes, Emilie Moreau, directrice, et 7 techniciennes, travaillent dans **4 Bureaux d'Information Touristique** ouverts à l'année : Sophie et Audrey à Laissac-Sévérac l'Eglise, Karine à Ste Eulalie d'Olt, Pascale et Laura à St Geniez d'Olt et d'Aubrac et Audrey et Rebecca (remplaçante de Prisca) à Sévérac d'Aveyron. Les techniciennes sont réparties en « pôles » pour remplir pleinement toutes les missions de l'Office de Tourisme. Cette équipe qualifiée est renforcée en été avec l'embauche de saisonniers.

Nos chiffres clés 2020 :

- * 27 000 visiteurs dans nos bureaux
- * plus de 36 000 demandes traitées (accueil, téléphone, mail)
- * 225 000 visiteurs sur notre site internet

Et concrètement, que fait l'Office de Tourisme ?

Nos missions principales sont l'accueil, l'information des visiteurs et la promotion du tourisme sur le territoire Des Causses à l'Aubrac, en lien avec les collectivités locales et les socio-professionnels du tourisme. Mais pas seulement ! Suivant les saisons nos missions sont bien différentes :

* En été : **L'accueil des touristes** est notre priorité et nous mettons tout en œuvre pour promouvoir l'ensemble du territoire et les nombreux événements. C'est aussi la forte période des **visites guidées** et de la tenue de **billetteries** (activités sportives, spectacles, visites, concerts,...).

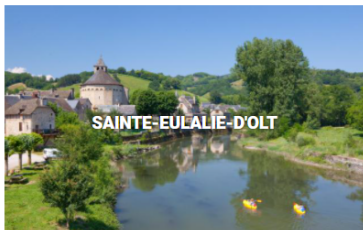
* En automne : C'est ici que débute la **préparation** de l'année suivante pour l'Office de Tourisme. Les **réunions de travail** se succèdent jusqu'au printemps, pour avancer sur les projets. L'équipe se retrouve au moins une fois par mois, en présentiel ou en visio, pour travailler sur : la préparation du **guide du partenaire**, la tenue d'un **observatoire local du tourisme** (études et mesures des tendances de fréquentation, de comportements ...) dans le but de proposer de **nouveaux projets**, le suivi et l'élaboration du **plan d'actions**, le renouvellement et l'actualisation des **supports de communication** (carte touristique, dépliants, set de table,...), l'organisation d'**éducteurs**.



LAISSAC



SAINT-GENIEZ-D'OLT



SAINTE-EULALIE-D'OLT



SEVERAC-LE-CHATEAU

* En hiver : Il fait froid ! Les touristes se cachent ! Nous en profitons pour : mettre à jour toutes les **données** présentes sur notre site internet, suivre des **formations professionnelles** pour évoluer dans notre métier, créer du lien avec les locaux, aller sur le terrain à la **rencontre des prestataires**, accompagner nos partenaires dans leurs **projets de développement touristique** et leur proposer des **ateliers personnalisés**, obtenir et renouveler des **labels touristiques** (Village Etape, Territoire Vélo,...), organiser des **réunions** avec les Offices de Tourisme voisins et l'Agence

Départementale du Tourisme Aveyron.

* Au printemps : Ça y est le soleil commence à se montrer ; Pendant que les touristes préparent leurs vacances, nous nous occupons de : l'inventaire et la **mise à jour de la documentation** touristique en participant à des **bourses d'échange**, promouvoir et représenter le territoire en participant à des **salons** (Salon de la Pêche à Clermont-Ferrand, Salon du Tourisme à Lyon, Marché de l'Aveyron à Toulouse,...), préparer l'**agenda** des événements et des manifestations de la saison en coordonnant les manifestations culturelles et animations diverses.

L'Office de Tourisme, aussi pour les habitants ?

Les 4 bureaux de l'Office de Tourisme sont ouverts toute l'année pour vous, **habitants, résidents secondaires** et **nouveaux arrivants** des Causses à l'Aubrac ! En poussant la porte de nos bureaux, vous trouverez des informations, des conseils sur :

- la liste des hébergements, des restaurants, les dépliants des activités de pleine nature, des sites de visite, des cartes touristiques pour vous donner des idées lorsque vous recevez des amis ou de la famille
- les circuits de VTT, les circuits cyclotouristiques, le topoguide de randonnées
- les horaires de bus
- l'annuaire des associations, des commerces et artisans
- les manifestations, les événements : nous proposons chaque vendredi un agenda hebdomadaire « Votre semaine en Un Clin d'œil », disponible à l'accueil ou par mail, en vous inscrivant à notre Newsletter (contact@causses-aubrac-tourisme.com)
- la vente de billets de visites guidées, spectacles, concerts et la réservation d'activités sportives, de repas,...
- la vente de chèques-cadeau AmiKdo : Une large sélection de services et prestations vous donnant la possibilité d'offrir un dîner romantique aux chandelles, un beau bouquet de fleurs, un super bijou ou encore des paniers garnis... Plus de 100 commerces et services acceptent ce mode de règlement.

N'hésitez donc pas à passer nous voir dans un de nos bureaux !

Pour vous tenir informé en temps réel des manifestations, des menus des restaurants, des idées de sorties...

vous pouvez consulter **notre site internet** www.causses-aubrac-tourisme.com

ou **nos pages Facebook** :



Destination Causses Aubrac



Suivez-nous sur Instagram
Destination Causses Aubrac



*Roger Auguy Maire de Prades d'Aubrac
& son Conseil Municipal vous présentent
les vœux les meilleurs pour l'année 2021.*

DECHETTERIE DE SAINT GENIEZ D'OLT

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00
samedi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

MAIRIE DE PRADES D'AUBRAC

Horaires d'ouverture

mardi et vendredi de 8h30 à 12h30
jeudi de 13h30 à 17h30
tél : 05 65 48 71 81 / 06 87 09 29 37
fax : 05 65 48 74 96
site internet : www.pradesdaubrac.fr
email : contact@pradesdaubrac.fr